



Réponse au CSE

03 juin 2019

Suite à l'affichage de FO concernant leurs accusations plus que douteuses et hasardeuses, nous avons envoyé un courrier pour redonner les réponses au Trésorier et au Secrétaire du CSE.

1) Il est facile de ne mettre en avant qu'un seul chiffre et de tirer des conclusions sans aucune explication.

Le montant total des bilans sur les 10 dernières années est en négatif à hauteur d'environ 356 000 €, soit 3,6 % du montant total de la subvention patronale (3% si on tient compte du budget de fonctionnement).

Cela dit, nous avons laissé une trésorerie positive puisqu'il y avait 376 839 € sur les comptes bancaires au moment de la transition du CE au CSE, soit environ 40 000 € si on déduit la participation des salariés pour les chèques vacances.

Il est arrivé à 3 reprises que le CE et Eurest trouve un arrangement pour décaler leur paiement au prestataire du self, mais FO occulte le fait que cette situation était due au non versement de la dotation au CE par la Direction dans les délais prévus.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 2015, le CE avait avancé progressivement la date d'inscription pour les chèques vacances afin de terminer tous les prélèvements de la part des salariés avant la commande des chèques.

2) l'obligation d'archivage sur 10 ans pour les Comités d'Entreprise fait suite à la loi du 5 mars 2014.

Celle-ci précise que l'obligation s'applique pour les exercices ouverts depuis ... le 1er janvier 2015.

Cela dit, les comptes annuels ont été transmis chaque année aux membres du CE, dont ceux de l'année 2009.

- 3) Le prêt bancaire de 70 000 € contracté par le Directeur de l'époque fait suite au retard de versement de la dotation patronale au CE, comme expliqué dans le point 1.
- 4) Le voilier n'appartient pas au CE, mais à la section nautique.
Cette section ne fonctionnant plus régulièrement, il avait été demandé au CE la possibilité de prendre en charge l'assurance du matériel, ce qui a été fait sur présentation des factures.
Il convient donc de demander des comptes aux personnes intéressées plutôt que de lancer des accusations bidons.
- 5) Il semblerait que nos détracteurs ne connaissant pas le fonctionnement des comptes du CE.
- 6) L'ancien Secrétaire et l'ancien Président étaient bien les responsables légaux, mais une procuration avait été faite pour l'ancien Trésorier qui avait alors transmis au Directeur de l'agence tous les documents nécessaires (coordonnées, CNI, ...).
Pensez-vous sincèrement qu'une agence bancaire aurait validé un chèque important pour commander les chèques vacances s'il avait été signé par une personne non autorisée ?
Un peu de sérieux tout de même !!!

Précisons que plusieurs délégués FO, dont le Trésorier du CSE, étaient déjà membres du CE depuis plus de 10 ans et connaissaient parfaitement la situation préoccupante due à la baisse constante du budget pour laquelle nous avons mis en place plusieurs mesures (arrêt des remboursements optique, arrêts des compléments mutuelle, ...) **alors que ces mêmes personnes nous demandaient de les maintenir.**

Ces attaques récentes sur l'ancienne gestion du CE laissent transparaître un certain malaise du syndicat majoritaire, visant sans doute à détourner l'attention des salariés à l'heure où des choix budgétaires difficiles (et surtout contraires aux promesses électorales) doivent être faits.

Nous attendons donc un peu plus de discernement de leur part et nous nous engageons à répondre à toutes leurs questions, comme nous l'avons toujours fait, en demandant d'arrêter ces attaques stériles et mensongères.